

# Infos Municipales



Mai 2025

N° 81

## Conseil Municipal du mercredi 26 février 2025

### **Avenant n°1 bail emphytéotique terrain Roche :**

La commune de Laurac-en-Vivarais a consenti un bail emphytéotique à la Société ADIS pour une durée de 55 ans portant sur les parcelles A3749 et A3752 situées sur le village. Suite à une mise à jour du cadastre, la parcelle A3752 a fait l'objet d'une nouvelle numérotation cadastrale.

### **Subvention exceptionnelle association SuperMAM :**

M. le Maire rappelle au conseil que l'association SuperMAM est installée dans un local appartenant à ADIS, mais louée par le CCAS de la commune. Afin de corriger la non-augmentation du loyer de 2024, le conseil municipal propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 270 € afin de l'aider à faire face à la hausse du loyer.

### **Subvention école Frère Serdieu :**

Une classe de découverte aura lieu du 10/03 2025 au 14/03 2025 à Meyras. Le Maire propose d'allouer la somme de 17 € par enfant / nuitée pour 14 enfants domiciliés dans la commune.

### **Participation aux charges scolaires :**

La commune de Joyeuse demande de participer aux charges de l'école pour 2 enfants. La commune de Laurac participera seulement aux charges d'un seul enfant car l'autre enfant vient d'une autre commune qui possède elle-même une école.

### **Droit de passage parcelle A2433 :**

M. Genet, propriétaire du fond cadastré, a sollicité la commune afin d'obtenir un droit de passage sur une partie de 358 m<sup>2</sup> de la parcelle que lui rachète la commune. La servitude de passage sera à la charge de la commune. Elle portera sur une bande de terrain de 3.50 m de largeur et d'une longueur de 3.50 m. Il est nécessaire d'établir une convention de servitude devant le notaire.

**Délibération autorisant le Maire à signer des conventions de passage amiable pour travaux électriques Télécom et éclairage public :**

Il est nécessaire de conclure des conventions de passage pour ces travaux dans le cadre de l'aménagement de la place Galfard.

**Extension réseau d'eau potable chemin Combechaudière :**

Une demande a été formulée pour l'extension du réseau d'eau potable pour la parcelle constructible A447 afin de permettre l'alimentation en eau. L'opération est estimée à 43 000 € HT. La participation de la commune serait de 13 500 €.

**Convention Sports Détente et Loisirs :**

Mme la Présidente de l'association SDL a rédigé un courrier qui a été lu lors de la séance du 19 novembre 2024. Il a été décidé de ne pas modifier le nouveau tarif de location voté pour 2024-2025. Les locaux de la salle de la Blache seront mis à disposition moyennant une redevance annuelle de 600 €.

**Délibération régularisant l'acte SCI Léon Blum commune Laurac avec intervention SAFER :**

Il est proposé d'acquérir la parcelle A259 appartenant à SCI Léon Blum, représentée par M. Blondeau Christophe, située plaine de Talon, 1a00ca, pour un montant de 100 € auxquels s'ajoutent les frais d'intervention SAFER d'un montant de 100 € TTC.

Afin de garantir la bonne réalisation de cette opération, il est proposé que la commune prenne tout à sa charge.

**Frais de vente terrain Rabette :**

Le conseil municipal a autorisé le Maire à vendre les terrains communaux situés à Rabette. Toutefois il a été constaté que cette délibération ne précisait pas la prise en charge des frais liés aux droits de passage. Afin de clarifier cette situation et d'assurer la bonne exécution des actes de vente, il convient de préciser que ces frais sont à la charge de la commune.

**Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :**

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors emprunts) : 919 402 €

Il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales à hauteur maximale de 229 850 €, soit 25% de 919 402 €.

Les dépenses concernées sont : construction de chaussée et mur de soutènement route du Poux.  
Entreprise Julien Fargier : 21 810.00 € TTC

**Conseil Municipal du lundi 14 avril 2025**

**CFU 2024 :**

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes. Le conseil municipal approuve le CFU du budget principal et charge M. le Maire de signer les pièces afférentes.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	623 412,58	876 301,00	1 499 713,58
	Recettes réalisées (1)	B	352 757,93	1 070 044,54	1 422 802,47
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	989 622,07	1 172 483,07	2 162 105,14
	Dépenses réalisées (1)	E	686 550,95	942 587,73	1 629 138,68
	Restes à réaliser	F	101 364,84	0,00	101 364,84
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-333 793,02	127 456,81	-206 336,21
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	366 209,49	296 182,07	662 391,56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	32 416,47	423 638,88	456 055,35
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-101 364,84	0,00	-101 364,84
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-68 948,37	423 638,88	354 690,51

### Affectation du résultat du fonctionnement :

Le Compte Financier Unique laisse apparaître un excédent de 423 638.88 €

Le conseil municipal décide d'affecter 68 948.37 € au compte 1068 (Besoin de de financement section investissement) et 354 690.51 € au compte 002 (Recette de fonctionnement).

### Vote, Taux, Taxes :

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes, foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxes d'habitation sur les résidences secondaires.

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2025 :

Taxe foncière propriétés bâties : 32.23 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 73.70 %

Taxe d'habitation : 16.29 %

### Subvention école privée Frère Serdieu :

Le conseil municipal décide de verser à l'unanimité la somme de 33 348 € correspondant à 26 élèves x 1 282 €.

### Subvention exceptionnelle Labeaume en Musiques :

Le Maire explique que suite à une action auprès des enfants des écoles de Laurac-en-Vivaraïs et un concert tout public, à la salle de la Blache en 2024, l'association Labeaume en Musiques demande une subvention exceptionnelle à la commune d'un montant de 500 €.

### Extension réseau alimentation eau potable le village :

Une demande a été formulée pour l'extension du réseau d'eau potable pour les parcelles A3067 et A3808. L'opération est estimée à 26 000 € HT. La participation de la commune serait de 9 500 € HT.

### Communauté de communes Val de Ligne / Attribution de compensation :

Pour 2025, le tableau des attributions de compensation selon la règle de la révision libre doit être modifié.

Le Val de Lige versera à la commune pour 2025 : 35 118.73 €

### Vote du BP2025 :

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2025 de la commune de Laurac-en-Vivaraïs en équilibre réel et sincère en dépenses et en recettes :

- Section Fonctionnement : 1 227 131.51 €
- Section d'Investissement : 642 581.07 €

### Travaux goudronnage route du Poux et choix de l'entreprise :

Pour les travaux de goudronnage et d'élargissement de la voie communale, route du Poux, le groupe BRAJA LAUPIE TP est choisi : 21 242 € HT.

### Travaux place Galfard, choix de l'entreprise :

Les devis :

- Manent et Fils : 193 293 € HT
- Laupie SAS : 188 469 € HT
- Jouve TP : 244 107 € HT
- Eurovia : 213 930 € HT

L'entreprise Laupie SAS est retenue.

Petit rappel sur les nuisances sonores

du Lundi au Samedi  
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30  
Dimanche et Jours fériés  
10 h 00 à 12 h 00

**BRUITS**  
de voisinage



Amende  
68 €



Respect et Tolérance.. Apprenons à bien vivre ensemble

**Tapage Nocturne**  
de 22 h 00 à 7 h 00



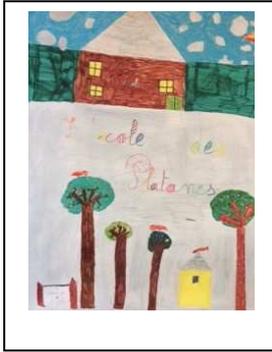
Amende  
68 €



**POUR LE BIEN DE TOUS  
MERCİ DE RAMASSER  
LES DÉJECTIONS DE VOTRE  
ANIMAL DE COMPAGNIE**

## **Ecole publique des Platanes**

### **INSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2025/2026**



Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2025/2026 débuteront semaine 15, c'est-à-dire à partir du lundi 7 avril 2025.

Dans un premier temps, merci de prendre contact avec la mairie de Laurac pour effectuer l'inscription.

Une fois ces démarches effectuées, merci de prendre contact avec l'école en envoyant un mail à l'adresse suivante : [ce.0070274k@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0070274k@ac-grenoble.fr)

Tout élève né en 2022 sera accueilli au sein de l'établissement. Pour les élèves nés en 2023 (2 ans révolus à compter du 31/08/2025), une préinscription sera effectuée.

Pour toute information : M. BEINING (directeur de l'école publique des Platanes)

☎ : 04.75.36.83.76 (le mardi)

## **Ecole privée Frère Serdieu**

### **INSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2025/2026**

Les inscriptions pour la rentrée 2025 ont commencé à l'école Frère Serdieu.

Elles se font auprès du Chef d'établissement Mme NURY Sandra,  
sur rendez-vous téléphonique pour visiter ou avoir des informations  
au 04 75 36 85 38 ou 07 49 30 22 82

mél : [ecolefrereserdieulaurac@gmail.com](mailto:ecolefrereserdieulaurac@gmail.com)

N'hésitez pas.

L'école accueille les enfants à partir de 2 ans (nés en 2023).

Des Portes Ouvertes ont eu lieu le samedi 5 avril de 9h30 à 12h00.

## Etat Civil

### Naissances :

29 oct. 2024 LAURINDA, fille de Guillaume PERBOST et Elisabeth ALVES, route des Ginestes, petite-fille de Jean-Daniel et Christine PERBOST, arrière-petite-fille de Jean et Hélène PERBOST, quartier Rabette

17 avril ANOUK, fille de Lou SZACHNOWSKI et Jérôme SENATORE, route de Rabette, arrière-petite-fille de Suzette RAPHANEL, route de Rabette

### 2025

6 janvier LORENZO, fils de Sonia MESQUITA DA COSTA et Leonardo MOURA ALVES, rue de Leyre

14 janvier DYLAN, fils de David CERQUEIRA GONÇALVES et Ana MOREIRA GONÇALVES, route du Plantier

### Mariages :

15 juin 2024 Sylvain BOYER et Mathilde GUINARD, fille de Dominique et Anne Claude GUINARD, ancienne conseillère municipale, route de Rabette, petite-fille d'Yvette BERNARD, route de Rabette et de Jean GUINARD, Ucel

14 oct. 2024 Clément DELACROIX et Faïza HEZIL, fille de Fatna et Chérif HEZIL, quartier Vacher

### Décès :

24 nov. 2024 Marthe FROMENT, née RETY, 76 ans, avenue A. Chabanel

### 2025

1<sup>er</sup> février Lucienne TROUILLAS née RANC, 103 ans, quartier Rabette

3 février Béatrix VALETTE née COUDIER, 93 ans, quartier Rabette

12 février Madeleine BOISSIN, née DURAND, 96 ans

14 janvier Yvette BERNARD, née DUGAS, 91 ans, quartier Rabette

19 février Jean TERRISSE, 82 ans, quartier Vacher

21 février Odette DARRIGRAND, 93 ans, quartier St Amant

1<sup>er</sup> avril Roger TOURREL, 80 ans, route de Rosières

10 avril Huguette BLACHERE, née SALEL, 96 ans, quartier le Ruisseau

26 avril Elise CHAMBON, 95 ans, quartier Vacher